



Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de Légalité le : 23 novembre
2022
AR n° 078-200062248-20221116-lmc1136814-DE-1-1

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Décision modificative n° 1 2022 - Budget principal et Budget annexe Réseau Très Haut Débit

Le 16 novembre 2022, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni en visioconférence sur convocation du Président du Comité syndical adressée le jeudi 10 novembre 2022.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique,

Vu le budget primitif 2022 du budget annexe Réseau Très Haut Débit

Vu le budget supplémentaire 2022 du budget annexe Réseau Très Haut Débit

Vu le rapport de Monsieur le Président du Comité syndical

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster les crédits du budget annexe pour tenir compte des imputations à corriger pour le passage des dépenses et des recettes, et tenir compte des nouvelles prévisions d'amortissement

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Adopte la décision modificative n° 1 du Budget annexe M4 Réseau Très haut Débit voté par nature et au niveau du chapitre, arrêtée en dépenses et en recettes aux chiffres ci-après :

Investissement

	Chap.	Libellé chapitre	RESEAUX THD	Total
Dépenses d'ordre	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-51 699,00	-51 699,00
		Dépenses d'ordre	-51 699,00	-51 699,00
Dépenses réelles	13	Subventions d'investissement	1 549 486,00	1 549 486,00
	16	emprunts et dettes assimilées	333,34	333,34
	20	immobilisations incorporelles	-1 246 757,69	-1 246 757,69
	21	Immobilisations corporelles	-1 250 000,00	-1 250 000,00
	23	immobilisations en cours	0,00	0,00
	27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
		Autre	0,00	0,00

		Dépenses réelles	-946 938,35	-946 938,35
		Total Dépenses d'investissement	-998 637,35	-998 637,35
Recettes d'ordre	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-998 637,35	-998 637,35
		Recettes d'ordre	-998 637,35	-998 637,35
Recettes réelles	10	Dotations, fonds divers et réserves	1 477 738,00	1 477 738,00
	13	Subventions d'investissement	-1 477 738,00	-1 477 738,00
	16	emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
	21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
	27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
		Autre	0,00	0,00
		Recettes réelles	0,00	0,00
		Total Recettes d'investissement	-998 637,35	-998 637,35

Fonctionnement

	Chap.	Libellé chapitre	RESEAUX THD	Total
Dépenses d'ordre	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-998 637,35	-998 637,35
		Dépenses d'ordre	-998 637,35	-998 637,35
Dépenses réelles	011	Charges à caractère général	0,00	0,00
	012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00
	66	Charges financières	1 310,40	1 310,40
	67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00
	69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00
		Dépenses réelles	1 310,40	1 310,40
		Total Dépenses de fonctionnement	-997 326,95	-997 326,95
Recettes d'ordre	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-51 699,00	-51 699,00
		Recettes d'ordre	-51 699,00	-51 699,00
Recettes réelles	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	1 554 372,05	1 554 372,05
	74	subventions d'exploitations	0,00	0,00
	77	Produits exceptionnels	-2 500 000,00	-2 500 000,00
		Autre	0,00	0,00
		Recettes réelles	-945 627,95	-945 627,95
		Total Recettes de fonctionnement	-997 326,95	-997 326,95

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Président du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique



Bertrand COQUARD

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**Décision modificative n° 1 2022 - Budget principal et Budget annexe Réseau Très Haut Débit**

Président de séance : Monsieur Bertrand Coquard

Présents : 11

Mme Sonia BRAU, Mme Jessica BULLIER, M. Julien CHAMBON, M. Bertrand COQUARD, M. Daniel COURTES, M. François GARAY, Mme Ghislaine HAUETER, Mme Anne HERY LE PALLEC, M. Denis LARGHERO, Mme Nathalie LEANDRI, M. Serge QUÉRARD.

Pouvoir : 5

M. Pierre Bédier à M. Bertrand Coquard, M. Yves Coscas à M. Daniel Courtes, M. Thomas Lam à Mme Anne Hery Le Pallec, M. Laurent Richard à M. Serge Quérard, M. Jean-Marie Tétart à Mme Ghislaine Haueter.

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	25	14	16

Adopté à l'unanimité